



CARNET D'ENTRETIEN

ORPI EURIMO le 05/09/2022

VD à 17:56

-1-

N° d'immatriculation : ASL - NON CONCERNE

Référence de l'immeuble : S025 710, rue du Léman 74140 CHENS-SUR-LEMAN

Exercice actuel du 01/07/2021 au 30/06/2022

Dernier budget ordinaire (01/07/2021 - 30/06/2022) : 70 130,00 €

Dernière assemblée : le 29/06/2022

PARTIES COMMUNES

A - Contrat d'Assurance Immeubl

Référence dossier	Objet	Montant TTC	Ouvert le Echéance	Tél.	Identité contractant Fax	Email
A143165260	MULTIRISQUE ASSOCIATION	1 159,00 €	03/09/2018 30/06/2022	MMA THONON 04 50 26 20 24	04 50 26 08 82	xinet.dupessey.trepied@mm

B - Contrats d'entretien

Référence dossier	Objet	Montant TTC	Ouvert le Echéance	Tél.	Identité contractant Fax	Email
CONTR.CHAUFF	Entretien chauffage		08/04/2020	IDEX		

D - Contrats d'entretien

Référence dossier	Objet	Montant TTC	Ouvert le Echéance	Tél.	Identité contractant Fax	Email
ESP VERT S025	Espaces verts	35 160,00 €	27/11/2018	PRO LEMAN SERVICES		

D - Contrats de Dommage-Ouvrage

Référence dossier	Objet	Montant TTC	Ouvert le Echéance	Tél.	Identité contractant Fax	Email
DO-49290151	Assurance Dommage-ouvrage		13/04/2021	ALLIANZ - LA DEFENSE ALLIANZ - LA DEFENSE		

E - Travaux importants

Référence dossier	Objet	Montant TTC	Ouvert le Echéance	Tél.	Identité contractant Fax	Email
CALORIFUGE-S025	TVX CALORIFUGE CHAUFFAGE EAU CHAUDE SEC		04/07/2022 00/00/0000	IDEX 04 50 67 99 10	04 50 67 99 11	hautsavole@idex.fr

EURIMO - MESSERY
10, rue du Bourg - 74140 Messery
Tel. 04 50 94 75 10
E-mail : eurimo@orpi.com

EURIMO - BONS
284 rue des belossy - 74890 Bons en chablais
Tel : 04 56 66 06 80
E-mail : eurimobons@orpi.com

EURIMO - THONON
3, rue Yallon - 74200 Thonon les Bains
Tel. 04 50 83 05 75
E-mail : agenceeurimo@orpi.com

EURIMO - PAYS D'EVIAN
400 avenue de la Rive - 74500 Publier
Tel. 04 80 95 97 35
E-mail : eurimoevian@orpi.com

SARL au capital de 7622,45 € - SIRET : 413 939 43000026 - Garantie : SOCAF
www.orpi.com/eurimo - www.eurimo.ch

SARL au capital de 9000 € - SIRET : 789 072 75800012 - Garantie : SOCAF
www.orpi.com/agenceeurimo

www.orpi.com/eurimoevian

CARNET D'ENTRETIEN

ORPI EURIMO le 05/09/2022

VD à 17:56

-2-

N° d'immatriculation : ASL - NON CONCERNE

Référence de l'immeuble : S025 710, rue du Léman 74140 CHENS-SUR-LEMAN

Exercice actuel du 01/07/2021 au 30/06/2022

Dernier budget ordinaire (01/07/2021 - 30/06/2022) : 70 130,00 €

Dernière assemblée : le 29/06/2022

FIBRE OPTIQUE

Référence dossier	Objet	Montant TTC	Ouvert le Echéance	Tél.	Identité contractant Fax	Email
FIBRE ASL SEQUO	Convention pour raccordement fibre optique		26/08/2020		CONSTRUCTEL COMMUNICATION	
	- réception de la convention à valider lors des prochaines AG bâtiments puis ASL		00/00/0000			@constructel.fr

Sinistre

Référence dossier	Objet	Montant TTC	Ouvert le Echéance	Tél.	Identité contractant Fax	Email
-------------------	-------	-------------	-----------------------	------	-----------------------------	-------

CARNET D'ENTRETIEN

ORPI EURIMO le 05/09/2022

VD à 17:56

-3-

N° d'immatriculation : ASL - NON CONCERNE

Référence de l'immeuble : S025 710, rue du Léman 74140 CHENS-SUR-LEMAN

Exercice actuel du 01/07/2021 au 30/06/2022

Dernier budget ordinaire (01/07/2021 - 30/06/2022) : 70 130,00 €

Dernière assemblée : le 29/06/2022

DDE-Chaufferie	inondation chaufferie	02/01/2020	MMA THONON		
ASL SEQUOIA - Inondation Chaufferie		23/12/2019	04 50 26 20 24	04 50 26 08 82	xinet.dupessey.trepied@gmail.com
Ref. facture vacation EURIMO N° 3427: ouverte le 23/12/2019 validée le 15/09/2020 Ref. 2ème facture vacation EURIMO N° 4375: ouverte le 24/11/2020 validée le 27/04/2022 + fact 4376 de 2022 + fact 4374 nov 2020 Ref. Expert EQUAD = 2020EQD134327 N° SINISTRE ALLIANZ = B2070085694					
SYNTHESE SUIVI DOSSIER					
- 23.12.2019 - Intervention IDEX pour mise en place chaudière urgence - 23.12.2019 - déclaration sinistre MMA - 02.01.2020 - entretien avec IDEX () - En attente des devis de remplacement des pièces endommagées - 08.01.2020 - Expertise MRI + transmission factures et devis IDEX - 16.03.2020 - Expertise DO (annulée suite COVID 19) - 23.03.2020 - Equad convoque télé expertise pour le 26.03.2020 à 14h30. Nous leur communiquons les pièces du dossier par mail de ce jour - 26.03.2020 - Expertise téléphonique ; Accès aux locaux impossible, rapport de carence à venir puis nécessité de redéclarer après le confinement pour visite sur place. - 26.03.2020 - Echanges avec IDEX + MMA, demande de versement d'un nouvel acompte pour règlement des factures émises, à ce jour pour 115 000 €. - 30.03.2020 - Réception rapport de carence, transmission à MMA - 07.05.2020 - Déclaration sinistre DO suite à rapport de carence - 11.05.2020 - Relance versement Indemnité URGENT ; la compagnie MRI (MMA) attend le retour de la DO suite à l'expertise à venir début juin. - 06.07.2020 - Recu rapport préliminaire EQUAD EXPERTISE DU 08/06/2020 - 07.07.2020 - Réception courrier ALLIANZ suite rapport préliminaire EQUAD / garanties non accordées - défaut entretien - 15.07.2020 - Envoi des documents rapports et positions ALLIANZ à - 15/09/2020 : envoi factures honoraires EURIMO à ELEX - 21/09/2020 : envoi explications sur facturation livraisons de granules - 15/10/2020 : relance tel avec ELEX, l'expert n'a pas ouvert les mails du 15 et 21 septembre... les ai renvoyés + à son assistante. - 26/10/2020 : tel de IDEX 240 000 € de factures toujours en attente de règlement - 09/11/2020 : Réception nouveau RV expertise EQUAD le 24/11/ à 13h30. Vanoni OK - 24/11/2020 : Expertise EQUAD avec capteurs VANONI (passage caméra) + bureau étude fluide BRIERE (attente rapport notamment récupération EP DU F1 F2 F3 et F4 et dimensionnement réseau EP) . D'après l'expert EQUAD, ELEX attendrait le rapport pour savoir s'il doit payer pour l'assurance MRI (ASL) MMA, à défaut il suspendrait le règlement et cela serait pris en charge par la DO, ou autre solution possible pas de suspension de règlement par MRI (ASL) et recherche responsabilité des entreprises - 11/01/21 Expert MMA relance en urgence!!! - 25/02/2021: Assignation par IDEX, signification de l'acte par Huisier le 25/02/2021 - 01/03/2021: envoyé dossier à Mte. FAVRE JL. en urgence en défense. - 08/04/2021 : Mail de MMA DUPESSEY suite à envoi du dossier assignation IDEX. 09/04/2021 : Envoi de la synthèse du dossier à Maître TEYSSIER avec mail de MMA du 08/04/2021 12/04/2021: tel a EQUAD pour écrire attente rapport technique BRIERE? à la demande de Mte. T - 07/02/2022 : Réception rapport EQUAD ISSIER pour synthèse et conclusions sur dernières Investigations - 15/03/2022 réception courrier RAR position ALLIANZ LA DEFENSE, transmission à MMA DUPESSE- 24/03/2022 : Mail rapport expertise au CS - 27/04/2022 : Envoi factures 437443754376 HONO à expert - 24/05/2022 : réception virement 87954.12 €, mail MMA DUPESSEY pour détail virement - 31/05/2022 : Réception mail MMA pour détail virement. - mai/juin 2022 MMA RELANCE compagnie pour Indemnité différée de 17 037.31€ - 05/07/22 : réception Indemnité sinistre 17037.01 €					

CARNET D'ENTRETIEN

ORPI EURIMO le 05/09/2022

VD à 17:56

-4-

N° d'immatriculation : ASL - NON CONCERNE

Référence de l'immeuble : S025 710, rue du Léman 74140 CHENS-SUR-LEMAN

Exercice actuel du 01/07/2021 au 30/06/2022

Dernier budget ordinaire (01/07/2021 - 30/06/2022) : 70 130,00 €

Dernière assemblée : le 29/06/2022

BATIMENT : chaufferie collectif

Contentieux

Référence dossier	Objet	Montant TTC	Ouvert le Echéance	Tél.	Identité contractant Fax	Email
ASSI-IDEXchauff	ASSIGNATION IDEX SINISTRE CHAUFFERIE (registre) Chaufferie commune (suite dossier DO en cours ref : Ref. Expert EQUAD = 2020EQD134327 N° SINISTRE ALLIANZ = 82070085694		01/03/2021 00/00/0000	Cbt. FAVRE-DUBOULOZ-COFFY 04 50 92 75 42	Cbt. TESSIER Gérard 04 50 92 72 52	contact@fcdavocat.fr
	Facture vacation Eurimo: ouverte le 08/04/2021. validée le REF HUISSIER : 1489.C025277/MRV011 Avocat en défense: SCP FAVRE-DUBOULOZ-COFFY (Mte TESSIER Gérard)					
	SYNTHESE DOSSIER -01/03/2021 : Réception assignation par voie d'huissier VIATOIRES -01/03/2021 Envol dossier à Maître FAVRE , mail JC -08/04/2021: tel MMA DUPESSEY -09/04/2021 : Envol de la synthèse du dossier à Maître TESSIER avec mail de MMA du 08/04/2021 -12/04/2021/ Tel de Mte TESSIER, qui demande de lui fournir écrit de EQUAD indiquant qu'ils sont dans l'attente du rapport technique de BRIERE . -12/04/2021: tel a EQUAD pour qu'il confirme écrit attente rapport technique BRIERE, à la demande de Mte. TESSIER, doivent nous rappeler. + échange tel avec Mte TESSIER avant conclusion en défense. -14/04/2021: réception conclusion en défense de Mte TESSIER + facture -12/08/2021: signification d'ordonnance de référé du 27/07/2021. le Tribunal Judiciaire condamne l'ASL au règlement de la facture de IDEX -16/08/2021: appel cabinet Favre-Dubouloz , attendre retour avocat ,idem pour assurance MMA. -02/09/2021: ai adresse signification Jugement a MMA M. DUPESSEY, me fait un retour pour soit prise en charge ou mise en cause DO et m'informe des suite à donner au jugement. -02/09/2021: ai appelé Mte. FAVRE du cabinet Favre-Dubouloz & Coffy (dossier traité par Mte. TESSIER) -03/09/2021: RDV avec membres du CS bât B (+M. Jacques Alexis) attente confirmation redev avec Mte FAVRE pour explication du dossier et stratégie à suivre. -20/09/2021: demande de l'avocat de se positionner sur rgit des frais et pénalités + proposition paiement factures dues en attente du résultat des expertises - ADF 1/03/22suite condamnation syndicat - appel de fonds en date du 01/03/22 suite à la condamnation du syndicat à régler une partie des factures émises par IDEX pour 124806.33 € dans le cadre du sinistre chaufferie (voir référé). Indemnités assurance reçues 134994.13 €. Part des travaux non pris en charge par l'assurance : Raccordement et locations chaudières de secours + coût supplémentaire flou (par rapport aux granules) soit 143 489.89 €					